

Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature N°27 Octobre 2005

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Raymond Faure, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, Roger Mathieu, Laurence Mermet, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr

Il faut supprimer l'Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats

La création par le gouvernement Raffarin (décret du 17 juillet 2002 et arrêté du 7 février 2003) d'un Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats a suscité beaucoup de scepticisme et d'inquiétude dans le mouvement associatif. Le contexte faisait craindre que cette institution, présentée comme le moyen de résoudre le conflit des dates de chasse et de la directive Oiseaux, ne soit instrumentalisée par les chasseurs, que le gouvernement ne se cachait pas, par ailleurs, de vouloir satisfaire. L'État est déjà doté de deux instances consultatives compétentes en matière de faune et de chasse : le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS). Était-il nécessaire de créer une structure nouvelle pour la question particulière des dates de chasse ? Le ministère responsable était-il intellectuellement et politiquement incapable de régler ce dossier ? Les craintes n'ont pas tardé à être confirmées.

Le soi-disant « observatoire » est bien en effet la chose du lobby des chasseurs. Son fonctionnement est entièrement entre leurs mains et ses productions sont entièrement pilotées et maîtrisées par eux. Consacré officiellement à la faune sauvage, il ne s'est évidemment intéressé jusqu'ici qu'aux dates de chasse des oiseaux migrateurs avec pour unique préoccupation (une obsession !) de parvenir à une extension de la période de chasse. Il est d'ailleurs en passe de réussir auprès du Conseil d'État, gardien de l'application de la directive Oiseaux. Le caractère sérieux, objectif, attaché au terme « observatoire » n'est qu'une apparence, un leurre destiné à berner les plus myopes. L'Observatoire n'est rien d'autre que la caution scientifique et administrative de la Fédération nationale des chasseurs et de l'Association nationale des chasseurs de gibier d'eau. On en fera de nouveau le constat lorsqu'il produira des données sur la « prolifération » des rapaces et leur nécessaire « régulation ».

La création de cette instance renvoie à une manie de la classe politique. Depuis quelques années, l'idée est à la mode. Quand un problème surgit, on crée un « observatoire » ! Il en existe désormais plusieurs dans des domaines variés. En fait, cette pratique n'est qu'un avatar supplémentaire d'un phénomène plus ancien : le démembrement administratif. La prolifération des structures entraîne la dispersion et la complexité de l'action publique et s'accompagne généralement d'un fonctionnement coûteux, d'une dilution des responsabilités, d'un obscurcissement et d'une confusion des compétences. Elle se révèle perverse quand elle conduit, comme c'est le cas ici, à la main mise sur une politique publique – la protection de la nature – par un groupe d'intérêts particuliers. Dans le cas de l'Observatoire de la faune, cela ne doit pas étonner ; c'est exactement le but recherché : contourner les instances habituelles comme le Conseil national de la protection de la nature afin de permettre aux chasseurs, électeurs choyés, de faire aboutir leurs revendications.

Il faut supprimer l'Observatoire de la faune sauvage et de ses habitats. ■

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

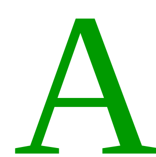
Le 5 Novembre, appel à manifester devant le panthéon

Voir l'appel page suivante.





La maison brûle, nous, nous ne regardons pas à côté !



Alors que les termes « développement durable » et biodiversité » sont plus que jamais prétexte à de beaux discours et de riches colloques, on assiste en France à un retour en arrière de plusieurs décennies en matière de protection de la Nature ! La France, donneuse de leçons universelles, renie tous ses engagements internationaux dans ce domaine.

Tous les projets de lois ayant trait de près ou de loin à la Nature, et à ce qui devait initialement concerner sa protection, ont été complètement dénaturés ou enterrés par les puissants lobbies anti-nature avec l'accord du gouvernement.

C'est pourquoi : Action Nature, AFIPA, À Pas de Loup, ASPAS , Bonnelles Nature, CAPEN, Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA), Collectif Saône et Doubs Vivants, Connaissance et Protection de la Nature du Brabant, Collectif « Ourse en Aspe », Convention Vie et Nature, Coordination pour la défense du Marais Poitevin, Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE), FERUS, FIEP *Groupe Ours Pyrénées*, Fondation Assistance aux Animaux, Fondation Brigitte Bardot, Franche-Comté Nature Environnement, FRAPNA, GRAAL, Groupe Mammalogique d'Auvergne, Greenpeace-France, IFAW-France, Les Amis de la Terre, Les Naturalistes Orléanais et de Loire Moyenne, Ligue française de défense des droits de l'animal (LFDA), Ligue royale belge pour la protection des Oiseaux (LRBPO), LPO, Mille Traces, Organbidexka Col Libre, Paysages de France, RAC, Réseau Cétacés, SECAS, SFEPM, SNPN, SPA, Association Veg'Asso, Wolf Eyes, WWF-France, www loup.org…

Appellent à manifester le 5 novembre à 14h30 au Panthéon (Paris Vème)

et

à 13h sur le Parvis de la gare de Valence (départ du cortège à 14h)

Pour dénoncer :

- les violences faites à la Nature
- les abattages injustifiés de loups
- les abus de la chasse et les innombrables cadeaux faits aux chasseurs
- la scandaleuse collusion entre pouvoirs publics et braconniers (Escrinet, Camargue)
- une politique de l'eau calamiteuse
- la régression de la protection des espaces naturels
- les manipulations sur le vivant, les pollutions, le bétonnage
- le poids excessif des lobbies contre l'intérêt général

Et pour demander :

- l'application sans faille de la Charte de l'Environnement
- un renforcement immédiat de la population d'ours dans les Pyrénées
- l'application totale des directives « habitats », « oiseaux » et « eaux douces »
- une réforme de la PAC pour une agriculture respectueuse de l'environnement et des consommateurs
- un moratoire de la chasse aux espèces en mauvais état de conservation
- un statut de l'animal dans le respect du vivant, incluant la faune sauvage
- des mesures de protection efficaces pour les espèces au seuil de l'extinction
- un vrai ministère de l'Ecologie doté de moyens à la hauteur des enjeux

Venez nombreux montrer votre détermination et votre opposition au démantèlement de toute la politique de protection de la nature mené depuis quelques années.

Renationaliser la protection de la nature

L'avenir des parcs nationaux institués par la loi du 22 juillet 1960 va se jouer prochainement au Parlement. Le projet de loi préparé par le gouvernement indique la direction : il s'agit « d'assouplir » le régime juridique des parcs (*La lettre d'Action pour la Nature*, n° 12, juillet 2004 et n° 22, avril 2005). En clair : déréglementer en donnant aux élus locaux désireux de « développer leurs territoires » une place et une influence accrues dans l'administration des parcs et l'accomplissement de leurs missions. Les députés et les sénateurs, cumulards patentés de la République qui gèrent à Paris leurs mandats locaux, ne vont pas manquer d'amender le texte pour parvenir au fameux « équilibre » dont ils se gaussent systématiquement. Ah ! le « texte équilibré » ! combien de fois nous a-t-on servi la formule ?

En fait, cette mise en cause des parcs nationaux est une illustration supplémentaire de la nocivité de la décentralisation sur la protection de la nature, observable dans d'autres dossiers comme la protection des grands prédateurs ou le programme européen de préservation de la diversité biologique, *Natura 2000*. À chaque fois, on assiste à la mise en place du triptyque infernal : décentralisation-territorialisation-contractualisation et à ses méfaits sur le niveau de protection de la faune et des espaces naturels. La déréglementation est la finalité inavouée mais systématique de cette décentralisation. La participation des citoyens, le contrôle démocratique, eux, n'y gagnent rien, quand les élus locaux capitalisent un pouvoir accru et les lobbies une influence renforcée, institutionnalisée.

« La déréglementation est la finalité inavouée mais systématique de cette décentralisation. »

Le choix qui a été fait de « territorialiser » la protection et la survie de la population ursine des Pyrénées aura été lourd de conséquences dans l'échec aujourd'hui avéré. Quant à *Natura 2000*, la lucidité oblige à constater qu'il s'agit également d'un échec en l'état actuel des choses. Le programme européen s'est noyé dans les eaux troubles d'une décentralisation qui ne dit pas son nom (*La lettre d'Action pour la Nature*, n° 7, novembre 2003). Les « comités de pilotage » sont sous le contrôle des élus locaux et à travers eux de groupes d'intérêts particuliers parmi les plus conservateurs et les plus hostiles à la protection de la nature. Ce programme ne pourrait être sauvé qu'à la condition que l'État fasse preuve de volonté et d'autorité. Ce qui ne semble pas être du tout son intention.

Avec la décentralisation telle qu'elle s'est développée depuis un quart de siècle, nombre de politiques publiques sont sous l'emprise des enjeux locaux et des stratégies des élus locaux. C'est particulièrement le cas en matière d'environnement. La chasse, la protection des grands prédateurs (le loup, l'ours), la politique de l'eau montrent à l'envi que l'État défait ses propres lois, ignore l'Europe pour complaire à des intérêts catégoriels assis sur une représentation locale. Pour concevoir une nouvelle politique nationale en matière d'environnement, il faut liquider la décentralisation comme modèle d'administration publique, sans se laisser impressionner par ceux qui voudraient nous faire croire qu'il n'y pas d'alternative entre la bureaucratie et le marché. La décentralisation qu'on nous fabrique génère elle-même de la bureaucratie, augmente les coûts et le nombre des fonctionnaires. ■

Mais où est passée la ministre de l'Écologie ?

En quelques mois, deux crises écologiques majeures qui jusqu'ici couvaient sous la cendre sont entrées de plain-pied dans notre quotidien, avec une forte résonance médiatique. Le manque d'eau a contraint la plupart des préfets à prendre des arrêtés en restreignant la consommation ; le prix de l'essence a atteint un niveau inégalé, considéré comme inimaginable : 1,5 € le litre. Sur ces événements, la ministre de l'Écologie a observé un silence total.

L'énergie a été au centre de l'éclosion du mouvement écologique au tournant des années 1960-70. La fuite en avant d'une consommation exponentielle d'une énergie limitée (énergie fossile) ou dangereuse et, à terme, ingérable (le nucléaire) est dénoncée depuis des décennies. On a encore en mémoire René Dumont buvant un verre d'eau à la télévision lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 1974 afin d'attirer l'attention de l'opinion sur la rareté de la ressource et son épuisement programmé par notre modèle de développement. Tout a été dit il y a longtemps. Nos politiques n'ont rien prévu, rien anticipé. Ils doivent aujourd'hui affronter dans l'urgence une situation de crise.

Sur la hausse du prix du pétrole, seul le ministre de l'Économie s'est exprimé. Le problème est réduit à une question de consommation domestique. La ministre de l'Écologie n'a rien dit, n'ayant sans doute rien à dire. Sur le manque d'eau, aucun responsable politique, de gauche ou de droite, n'a osé s'attaquer à l'incivisme prédateur des maïsculteurs. La ministre de l'Écologie n'a rien dit puisqu'elle n'a rien à dire.

Depuis le début de l'été, la presse chaque jour fait des titres sur ces sujets. L'absence de la ministre est révélatrice de l'incompréhension par ce gouvernement des enjeux écologiques de notre époque. On avance dans une impasse et la sphère politique bruisse des rodomontades d'un Sarkozy et du *look* d'un Villepin. ■

« Sur la hausse du prix du pétrole (...) la ministre de l'Écologie n'a rien dit, n'ayant sans doute rien à dire. »





Braconnage des ortolans dans les Landes

Georges Cingal

L'inscription de l'ortolan sur la liste des espèces protégées ne décourage pas pour autant quelques personnes de tenter leur chance. L'an passé un ortolan pouvait rapporter cent euros, ce qui représente indiscutablement une motivation, même si chaque personne verbalisée avance pour unique motivation la tradition.

Le nombre de procès-verbaux diminue. Les militants de la SEPANSO (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) eux-mêmes ont de plus en plus de mal à dénicher les installations de piégeage qui sont de mieux en mieux dissimulées à leurs regards indiscrets. Mais malheur à ceux qui se font prendre ! La facture devient de plus en plus lourde !

Le 1er juillet 2005 le Tribunal Correctionnel de Mont de Marsan examinait le cas de Bernard Fargues et Jean-Patrick Tanguy. Le Procureur a requis des peines d'emprisonnement avec sursis (15 jours pour le premier et 30 jours pour le second), ce qui constitue une première. Les condamnations prononcées ne peuvent qu'inciter chacun à réfléchir avant de tendre des matoles pour piéger des passereaux protégés :

Fargues : 80 h de travail d'intérêt général sur un an sous peine d'une amende de 2000 € en cas de non exécution, 2 amendes de 100 € chacune et interdiction de chasser pendant un an.

Tanguy : 80 h de travail d'intérêt général sur un an sous peine d'une amende de 2000 € en cas de non exécution, 4 amendes de 100 € chacune et interdiction de chasser pendant un an.

Sur l'action civile, la SEPANSO a été déclarée recevable et bien fondée.

Fargues a été condamné à lui payer 750 € à titre de dommages et intérêts, ainsi que 200 € sur le fondement du l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

Tanguy a été condamné à lui payer 1000 € à titre de dommages et intérêts, ainsi que 200 € sur le fondement du l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

Dans un prochain menu, un restaurateur sera sur le grill …

Toutefois certains ont encore décidé de tenter leur chance ! La SEPANSO Landes dès la mi-août a alerté la garderie une première fois ! Et il y aura sans doute d'autres alertes … ■

Les chasseurs, la politique et...nous

Serge Lepeltier, ex-ministre de l'écologie, vient de connaître une nouvelle déconvenue. Il n'a pas été réélu à son poste de sénateur du Cher, apparemment suite au lobbying des chasseurs sur les grands électeurs.

Une fois encore, le monde de la chasse est passé à l'offensive. Pourtant Lepeltier n'a pas été très dur avec les Nemrods, il a juste été légaliste et s'est refusé à prendre des arrêtés sur les dates de chasse qui auraient été illégaux. Sa remplaçante a eu beaucoup moins de scrupules… Elle n'aura peut-être pas a subir les foudres des amis de M. de Ponchalon (président de la Fédération Nationale des Chasseurs). Mais rien n'est sûr, rappelez-vous comment, en 2002, MM. Liberti (PC, Hérault), Peillon (PS, Somme), Alaise (PS, Ardèche) et pas mal d'autres qui n'avaient pourtant pas ménagé leur peine pour complaire à l'extrême-chasse, se sont tout de même fait « virer » de leur poste de député par ceux-là même qu'ils avaient « protégés ». Rappelez-vous également que M Lepeltier avait tout de même tenté de courtiser cet électorat si cher à l'actuelle majorité, quand, le 21 mars 2005, il était allé prononcer un incroyable discours devant l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Chasseurs (toujours en ligne sur http://actionnature.chez.tiscali.fr/Docs/Lepeltier-FNC-210305.doc).

Mais ces histoires somme toute pas très morales ne doivent pas nous interroger seulement sur le manque de loyauté des responsables de la chasse en France et sur leur sur-représentation dans les choix politiques de ces dernières années, mais également sur l'absence totale de participation des associations de protection de la Nature au débat politique. Pas forcément par frilosité, peut-être par excès de pudeur, voire (et c'est sans doute là le plus grand défaut de nos associations), parce qu'elles sont persuadées que le fait de condamner tel ou tel homme ou femme politique leur ôterait leur aura d'action « apolitique ».

Trouvez-moi une seule association qui aura ouvertement appelé à voter contre un maire bétonneur, un conseiller général anti-ours, un député ouvertement ultra-chasse (le gagnant se verra récompensé d'un abonnement à vie à l'excellente lettre d'Action Nature) ! Jamais, au grand jamais, pour aussi virulentes que soient nos associations, nous n'en avons vu ainsi pointer du doigt, en période électorale, ceux qu'elles combattent pourtant au quotidien !

Nous avons certainement les associations de la Nature les plus « pures » du monde, nous avons malheureusement aussi beaucoup trop de députés complètement déconnectés de l'importance de la protection de la Nature et de l'environnement. C'est pourtant l'une des principales préoccupations de nos concitoyens.

Les chasseurs, qui sont ultra minoritaires (2% de la population), arrivent très régulièrement à mettre à leurs pieds l'Assemblée Nationale et le Sénat. Les associations de protection de la Nature, elles, n'ont pas osé jusqu'à maintenant interférer dans le débat politique. C'est là une très grosse erreur. Mais il n'est jamais trop tard… ■

Cet automne n'aura pas été l'occasion, comme annoncé par Serge Lepeltier, alors ministre de l'écologie, de relâcher les 5 premiers ours d'un grand programme de sauvetage de l'espèce en France. Sa remplaçante a modifié quelque peu la donne. Il n'y aurait plus, en tout et pour tout, que 5 ours qui devraient être relâchés au cours du printemps prochain. Mais à ce rythme là, nous ne pouvons être d'un grand optimisme. Le doublement annoncé de la population ursine relictuelle ne se fera pas. Quid du lâcher de 2006 ? Ressemblera-t-il à celui de 2005 ?… La France est décidément meilleure lors des sommets internationaux pour expliquer aux autres Etats comment ils doivent s'occuper de leurs éléphants, rhinocéros ou baleines, que pour faire quelque chose elle-même pour cette maison qui brûle, et qui est aussi la nôtre !

Mais faute de nouveaux ours en Pyrénées, il a par contre été publié deux livres tout à fait remarquables sur cet animal en France.

Le premier, de Farid Benhammou, fait - 12 ans après le livre de Claude Dendaletche (*La cause de l'ours*. Ed. Le Sang de la Terre) - un point sans concession sur les stratégies des divers protagonistes et sur l'avancement (sic) de ce dossier. Très bien documenté (et pour cause : F. Benhamou est l'auteur d'une thèse sur ce sujet), magnifiquement illustré, cet ouvrage doit figurer dans toutes les bibliothèques des naturalistes, protecteurs de la nature et passionnés des Pyrénées. Il vous permettra, au cours d'une lecture très agréable, de mieux comprendre l'impasse actuelle dans laquelle se trouve l'ours en France, de saisir les jeux d'acteurs, et d'appréhender le gâchis biologique et financier des ces dernières années. Indispensable !
(*Vivre avec l'Ours*, éditions Hesse)

> *« Le doublement annoncé de la population ursine relictuelle ne se fera pas. »*

Le second livre (*L'Ours des Pyrénées. Les 4 vérités*. Editions Privat) a été écrit par 4 auteurs, avec quatre approches différentes de l'Ours en Pyrénées. L'approche biologique est abordée par J.-J. Camara (ONCFS), qui suit l'Ours en Béarn depuis de longues années. Alain Reynes, le directeur de Pays de l'Ours ADET, fait le point sur la situation de l'espèce, mais aussi sur l'agriculture pyrénéenne. Sophie Bobbé nous éclaire de son oeil d'anthropologue sur cette curieuse cohabitation entre deux plantigrades… Et Farid Benhamou (encore lui !) se livre à une analyse géopolitique de la « conservation » (re-sic) de l'ours.
Ces quatre approches très intéressantes permettent un véritable tour du « problème ». Les lecteurs en tireront une vue d'ensemble d'un des dossiers parmi les plus mal gérés par les autorités françaises, et pourront mieux comprendre pourquoi.

Souhaitons que N. Olin fasse des ces ouvrages ses livres de chevet. Et qu'avec leur éclairage, elle relance enfin une politique ursine digne de ce nom. ■



Environnement : une députée française récompensée !

Le monde de la protection de la Nature en France s'était presque résigné : les parlementaires français seraient plus sensibles aux lobbies anti-nature qu'à la défense de la Nature et qu'au respect des générations futures. Les débats de la loi « Développement des Territoires ruraux », le soutien inconditionnel des deux assemblées à l'extrême chasse, les amendements assassins qui se dessinent pour la loi « Parcs Nationaux » de cet automne… Tous nos députés seraient donc mauvais ?
Bien sûr que non, et nous ne sombrons pas dans l'anti-parlementarisme primaire. Mais nous ne rêvons pas non plus. Ils sont bien rares, ceux et celles qui osent, en séance, tenir tête à cette grande majorité de « commis » des groupes de pression. Mais il y en a. Et des bons.
L'une de ces parlementaires, Marie-Anne Isler-Béguin (députée européenne Verte), vient même de se voir récompenser pour son engagement et sa ténacité, ce qui nous comble de joie. Car M.-A. Isler-Béguin se bagarre dans et hors de l'hémicycle européen depuis de très longues années, y accomplit un travail de fond remarquable, et oeuvre très régulièrement au côté des associations de protection de la Nature. Bref un personnage hors du commun parmi les élus français…
Un des « MEP Awards », créés à l'initiative du « Parliament Magazine », vient de lui être décerné, le 11 octobre dernier. Ces récompenses saluent chaque année l'engagement et le travail d'élus européens oeuvrant dans les catégories : environnement, justice et droits de l'homme, éducation et jeunesse, santé, et développement. Ces élus sont « nominés » par un jury d'experts et d'ONG, puis élus par leurs pairs.
Marie-Anne Isler-Béguin est, pour notre plus grande joie, parmi les heureux lauréats de cette année 2005. Lors de la remise de son prix, elle a déclaré : « *C'est donc un honneur de le recevoir, et cela ne peut que m'encourager à poursuivre mon action pour chercher, dans la concertation, à ce que l'Union Européenne demeure le fer de lance des politiques environnementales mondiales. C'est une nécessité, les ressources de la planète ne sont pas inépuisables, et si nous souhaitons assurer à nos enfants un avenir supportable, nous nous devons d'agir, maintenant.* »
Il reste à espérer que cet exemple motive les députés et sénateurs français à faire de même, plutôt que de courir derrière une hypothétique « galinette d'or », un « bulldozer de platine » ou un « golden OGM »…
Merci pour tout, Marie-Anne et surtout…continue ! ■



Il doit y avoir un loup !

On est habitué à voir les chasseurs adopter une certaine forme de protection de la nature, se basant surtout sur la gestion par l'élimination. Ces temps-ci, ce sont aussi les éleveurs qui partent en guerre contre les prédateurs, au nom de la protection de la biodiversité des alpages. L'an dernier, nous avions découvert que les pêcheurs étaient aussi capables d'adopter la même méthode, à travers un fascicule étonnant présentant le cormoran sous un angle assez original, et appelant à l'urgence d'éliminer l'animal pour sauver les populations de poissons.

Dernièrement c'est une association de pêcheurs de la Haute-Loire qui s'est illustrée dans ce registre : éliminer (nos concurrents) pour protéger (notre poisson). En effet, cette association a diffusé une pétition contre les hérons, les cormorans et… la loutre ! La loutre, qui - selon eux - dévorerait pas moins de 1 200 truites par an ! Les loutres étant très communes dans ce département (!), elles seraient donc responsable de la baisse des prises de truites et de leur petite taille, notamment sur le secteur du Haut-Allier. C'est une nouveauté.

Les associations ayant fait beaucoup d'efforts pour qu'enfin l'importance de cet animal soit reconnue et qu'effectivement les populations se re-développent, nous avons été pris d'un doute, et nous avons souhaité en savoir plus sur ces *1 200 truites par an et par individu*. Comment cela est-il possible ?

1 200 truites, cela représente un peu plus de 3 truites par jour et par loutre, soit probablement plus que le poids de sa ration quotidienne qui est d'environ 1 kg. Cela paraît donc déjà bien exagéré, mais cela laisse aussi supposer qu'elle ne mangerait QUE des truites ! Allons bon, la bougre aurait-elle donc des exigences culinaires aussi développées ?

Non, ceci n'est pas réaliste ; une loutre consomme certainement des truites, mais au même titre qu'elle consomme d'autres poissons, des amphibiens, des crustacés, des moules, des oiseaux…

Vraiment, cette « Association de pêcheurs et de protection des milieux aquatiques », auteur de cet appel, ferait mieux de s'inquiéter de la qualité de l'eau qui coule dans le département, et aussi de la quantité ! Cet été, le fameux barrage de Naussac a été vidangé, et il semble que cette opération ait eu une *légère* influence sur le débit de l'Allier, plutôt fort pour la saison.

Amis pêcheurs, ne croyez vous pas que cela puisse aussi avoir une quelconque influence sur les alevins, en pleine croissance à cette saison ?

Moralité :

Si la loutre ne mangeait que des truites dans le Haut-Allier, on prend les paris : les truites augmenteront-elles leur poids moyen ?

Si les loutres étaient exterminées (ce qui n'arrivera pas, bien sûr !), les truites seraient toujours aussi peu nombreuses et petites l'année suivante.

La loutre ne mange pas de mouton, alors il faudra lui trouver un autre défaut ! ■

Un président de Fédération de chasse au-dessus de tout soupçon

Par arrêt du 4 octobre 2005, la chambre correctionnelle de la cour d'appel de Bordeaux a condamné M. André GOUSTAT, président fondateur du parti politique Chasse-Pêche Nature et Traditions (CPNT), ancien Président de la fédération départementale des chasseurs de la Dordogne, à six mille Euros d'amende, dix mois d'emprisonnement avec sursis et dix ans de privation des droits civiques, donc d'inéligibilité, en le déclarant coupable de détournement de fonds publics et d'abus de biens sociaux.

Voilà enfin l'épilogue d'une longue histoire d'un Président de Fédération départementale de chasseurs très actif pour défendre l'extrême chasse.

Faut-il rappeler que cet ardent défenseur des chasses traditionnelles était officier de la Légion d'honneur (J.O n° 163 du 14 juillet 1996) et que son ami Alain JUPPÉ (eh oui !) l'avait nommé le 6 février 1997 « Commissaire à l'espace rural » (J.O n° 35 du 11 février 1997 page 2333).

Citons le décret qui créait ce poste (dont il fut le seul titulaire) :

« Art. 1er. - Un commissaire à l'espace rural est créé pour une durée de trois ans. Il est placé auprès du ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et du ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il est chargé de faire à ces deux ministres des propositions sur l'ensemble des questions relatives à l'espace et à l'environnement rural.

Le commissaire à l'espace rural inscrit son action dans une perspective de développement durable. Il prend en compte dans la formulation de ses propositions les contraintes sociales et économiques qui pèsent sur les activités qui s'exercent en milieu rural ainsi que l'appréciation de l'efficacité économique des mesures suggérées.

Art. 2. - Le commissaire à l'espace rural peut être consulté par le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration et le ministre de l'environnement sur toutes les questions relatives à l'espace et à l'environnement rural. »

Nul ne doute qu'il a donné des conseils avisés aux différents ministres. ■